

# **LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SÉANCE DU 9 MAI 2023**

*L'an deux mil vingt-trois, le 9 mai, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la salle des fêtes de Chitenay, rue du Hou, sous la Présidence de M. Jean Albert BOULAY.*

*M. BIGOT Jacky a été élu secrétaire.*

*Convocation du 4 mai 2023*

**PRESENTS** : Mesdames KROVIARSKI-PORTEVIN Bénédicte, CARMINATI Catherine, BIGOT Laetitia, Messieurs BOULAY Jean Albert, BIGOT Jacky, RIDOR Gérard, AMIOT Michel, M. RIGOLLET Alain, M. THERET Jean-Pierre, M. ABDALLAH Georges

**ABSENTS ET EXCUSES** : M. BOURDON Jean-Marie donne procuration à Mme CARMINATI Catherine, Mme LE GALL Céline donne pouvoir à M. AMIOT Michel, Mme TOURNEAU Guylaine donne pouvoir à Mme BIGOT Laetitia, et M. BEAUNÉ Christian donne procuration à Mme KROVIARSKI-PORTEVIN Bénédicte,

**ABSENTE** : MARTZOLFF-HOUDIN Magali,

*Nombre de membres du conseil : 15*

*Nombre de présents : 10*

*Nombre de votants : 14*

## **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Approbation du procès-verbal du 3 avril 2023**

*Le procès-verbal du 3 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.*

## **2023-38 FINANCES LOCALES : Recours à un emprunt pour les travaux de rénovation énergétiques de la salle des fêtes**

*Dans le cadre des travaux de réfection énergétique de la salle des fêtes, après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'avoir recours à un emprunt auprès de l'établissement bancaire du Crédit Agricole, aux caractéristiques suivantes :*

*Montant de l'emprunt : 250 000.00 €*

*Durée : 15 ans*

*Taux fixe : 3.62 %*

*Echéance trimestrielle constante : 5 418.17 €*

*Frais de dossier : 250.00 €*

## **2023-39 FINANCES LOCALES : Redevance de concession pour la distribution de gaz naturel par GRDF**

*Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'accepter la redevance de concession 2023 due par GRDF dans le cadre de la distribution de gaz naturel et qui s'élève à 1 064.20 €.*

**2023-40 FINANCES LOCALES : Subvention au club de football CHITENAY CELLETES**

*Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 50.00 € à l'Union Sportive de Chitenay-Cellettes, pour l'achat de coupes pour le tournoi de la Pentecôte 2023*

*Séance levée à 20 h 05*